

INTERVENTION DE ARMELLE HURUGUEN
VICE-PRESIDENTE DU CONSEIL GENERAL DU FINISTERE
DELEGUE A L'EAU ET A L'ENERGIE

Séance plénière du Conseil général du Finistère du 16 décembre 2013
PLAN CLIMAT ENERGIE TERRITORIAL
(seul le prononcé fait foi)

Monsieur le Président,

Cher-es collègues,

Le rapport qui nous est soumis aujourd'hui est concerné par l'ensemble des **9** défis figurent dans la **stratégie nationale du développement durable**. C'est dire l'importance d'un tel plan.

Lorsqu'il y a bientôt cinq ans, notre collègue, Jean Paul GLEMAREC nous proposait, en votre nom, monsieur le Président, d'adopter notre premier Plan Climat Energie Territorial, nous étions précurseurs d'une démarche que la loi du 12 juillet 2012 portant Engagement National pour l'Environnement a de fait rendu obligatoire pour les collectivités de plus de 50 000 habitants.

Pour autant, l'obligation qui nous est faite, démontre la complexité des sujets et nous met face aux difficultés des méthodes de calcul et à celle de l'exploitation des outils que la Collectivité a dû créer elle-même d'ailleurs. D'ailleurs, il s'agit d'admettre qu'on ne mesurera jamais tout.

Pour être bien sûrs que l'on parle des mêmes chiffres, il faudra progresser dans le partage des outils au niveau régional. C'est ce que le Conseil général du Finistère a rappelé lors de la dernière Conférence Bretonne Energétique de début novembre.

Le Préfet de Région et le Conseil régional ont élaboré un Schéma Régional Climat Air Energie avec deux horizons d'intervention 2020 et 2050 en matière de :

- Lutte contre la pollution atmosphérique
- Maîtrise de la demande en énergie
- Développement des énergies renouvelables
- Réduction des émissions de gaz à effet de serre
- Adaptation au changement climatique.

Notre Plan Climat se doit d'être compatible avec ce document d'orientation régionale qui n'est pas un document prescriptif.

Les évolutions climatiques qui se passent à l'échelle planétaire nécessitent des solidarités obligatoires, car le climat est indivisible.

D'où le constat que les collectivités locales ont un rôle central puisqu'elles

- décident des investissements qui ont une longue durée de vie : il s'agit ici de susciter un effet d'entraînement
- agissent sur la localisation des activités et sur l'optimisation des fonctions de transport
- ont un contact direct avec les citoyens au travers de l'exercice de leur compétence.

Une partie significative des indicateurs, tous sujets confondus, repose sur des subventions accordées par le Conseil général. Le rythme des dossiers est évidemment irrégulier, tout comme l'importance de ces dossiers. Il peut en résulter une variabilité importante des indicateurs d'une année à l'autre.

Les calculs sont annuels car basés sur des dossiers instruits, on pourrait aussi calculer en données cumulées. On peut discuter à l'envie des méthodes de calcul, ce qui importe c'est d'être sur tous les fronts pour agir :

- Sensibiliser. Aujourd'hui les gens savent et n'agissent que pas ou peu. Pourquoi ? Il nous faut sûrement assurer un réel effort d'explication rationnel pour leur permettre de comprendre et de s'appropriier ces sujets. Il faut s'appuyer sur les principaux acteurs : responsables publics, entreprises, secteur éducatif, médias... Les comportements personnels pèsent d'un poids tout à fait considérable, ce qui est aussi une bonne nouvelle dans la mesure cela implique un enjeu démocratique
- Former : notamment les élus et les techniciens
- Créer les conditions d'accueil des projets liés aux énergies connues ou à venir.
- Accompagner financièrement.

3 documents d'état des lieux et un document regroupant les propositions d'actions constituent le Plan Climat Energie Territorial qui sont soumis à la consultation des autorités compétentes en la matière. Nous aurons donc l'occasion de vous présenter le Plan Climat 2014-2018 pour une adoption définitive à la deuxième séance plénière de l'année 2014.

Document n°1 : bilan énergétique

Ce document a été réalisé sur la base de données régionales datant de 2010 de consommation et de production dans le Finistère.

Les constats majeurs sont les suivants :

- La dépendance du territoire finistérien vis-à-vis des sources d'énergies extérieures au territoire (pétrole, gaz, électricité) demeure forte. Quand on dit que le département connaît une forte dépendance énergétique, on ne le dit pas pour revendiquer une indépendance énergétique, on le dit pour savoir comment on s'organise, initiatives publiques et privées, pour mettre en place des unités de production qui vont participer à la diversification de l'origine des énergies, ce que l'on appelle le mix énergétique.
- La progression des énergies renouvelables est sensible même si leur part demeure limitée
- La sécurisation de l'approvisionnement électrique de la Région fait l'objet d'une priorité depuis 2009 et des évolutions fortes sont engagées.

57 % des consommations finales concernent le bâtiment -résidentiel et tertiaire-

21 % concernent le transport (fret et voyageurs)

De fortes disparités d'âge et d'impact sur les revenus. En 2006, en France :

un ménage de plus de 70 ans consacre 3,5 % points de plus à son budget à l'énergie qu'un ménage de moins de 30 ans.

20 % des ménages les plus pauvres consacrent 9,6 % de leur budget à l'énergie contre seulement 7 % pour les 20 % les plus aisés.

Importance des enjeux énergétiques et leurs conséquences en matière sociale et économique

- Contribuer à la sécurisation
- Prévenir les ruptures de fourniture d'énergie : le temps de coupure moyen par client a presque doublé en France entre 2002 et 2011 pour atteindre 73 mn cette année-là avec évidemment une forte importance des données climatiques (tempêtes, vagues de froid...).

Les résultats obtenus en matière d'économie d'énergie depuis 2009 s'élèvent à environ 140 GWh/an. Cela représente l'équivalent de la consommation d'énergie de 5 600 foyers.

Document n°2 : profil des émissions de gaz à effet de serre

L'électricité et les produits pétroliers sont les deux principales sources d'énergie. Elles représentent plus de 80 % de l'énergie primaire consommée.

Des données issues principalement de la base régionale de données Ener'GES. Elles datent malheureusement de 2005. Nous devrions obtenir celles de 2010 dans quelques mois. Le contexte a très probablement évolué. Le suivi des tendances sera un enjeu majeur pour l'effort des actions correctrices qui se joue sur du long terme.

Les méthodes de calcul des émissions de CO2 se sont améliorées et on considère que l'on dispose d'une mesure des actions pour 75 % d'entre elles.

Depuis 2009, en matière de lutte contre les émissions de gaz à effet de serre, cela représente l'équivalent du cumul des émissions produites en année par un peu plus de 10 800 voitures roulant 20 000 km (sur la base de 120g de CO2/km).

Document n°3 : une nouveauté par rapport au 1^{er} Plan Climat, l'état des lieux des vulnérabilités du Finistère vis-à-vis du changement climatique

Si aucune tendance marquée n'a été constatée dans l'histoire climatique récente sur la fréquence et l'intensité des événements extrêmes en Bretagne et dans le Finistère, seule l'amélioration de l'observation et de l'enregistrement des données et de leur exploitation pourra apporter des réponses dans le temps.

Parce que la notion de vulnérabilité est indissociable de l'adaptation, c'est pour cela qu'il faut :

- Disposer d'une stratégie d'adaptation
- Disposer d'informations aussi précises que possible pour agir dès aujourd'hui
- Initier en priorité des mesures dites sans regrets, c'est-à-dire qui produisent des effets bénéfiques -même si les changements envisagés ne se réalisent pas-
- S'adapter en continu
- Eviter les mesures de « mal adaptation » qui iraient à l'encontre du résultat attendu.

Document n°4 : cadre stratégique et programme opérationnel du Plan Climat Energie Territorial 2014-2018

Trois objectifs intermédiaires, sept objectifs opérationnels.

Plus d'une trentaine d'actions vous sont proposées. Celles du 1^{er} Plan Climat ont été actualisées, regroupées et d'autres ont été supprimées.

A compter de la page 86, vous trouverez une approche en diagramme faisant le lien entre actions, réalisations, résultats et impacts.

Par manque de temps, je ne vous détaille pas l'ensemble de ces mesures. J'aurai l'occasion d'en évoquer quelques-unes lors du vote du BP 2014 le mois prochain.

En conclusion, je veux saluer le considérable travail mené par l'ensemble des agents qui ont permis l'édition de ces documents, au 1^{er} rang desquels Jean François FRANCK et Emmanuel QUERE qui remercieront de notre part à toutes et tous, si vous en êtes d'accord monsieur le Président, toutes les personnes concernées.

Pierre RADANNE qui est un ancien président de l'ADEME rappelle que : *« nous devons aller chercher chaque personne, non pas sa soumission, non pas son obéissance, mais l'intégration, dans la manière dont elle accomplit sa vie, dans chacun de ses actes, de l'idée que cette nécessité-là fait humanité à travers la manière dont on va gérer le problème. L'optimisation des ressources sera la condition du progrès social et la condition de la paix. On se trouve donc dans un mouvement profond et durable de re-régulation pour chercher cette optimisation. »*

Il s'agit de rentrer résolument dans une étape de transition vers un modèle énergétique sobre en carbone et efficace en termes de consommation.

C'est à cela que nous participons, à notre niveau, monsieur le Président, en adoptant aujourd'hui ce deuxième Plan Climat Energie Territorial pour le Finistère soumis à la consultation et que nous adopterons donc de manière définitive en 2014.